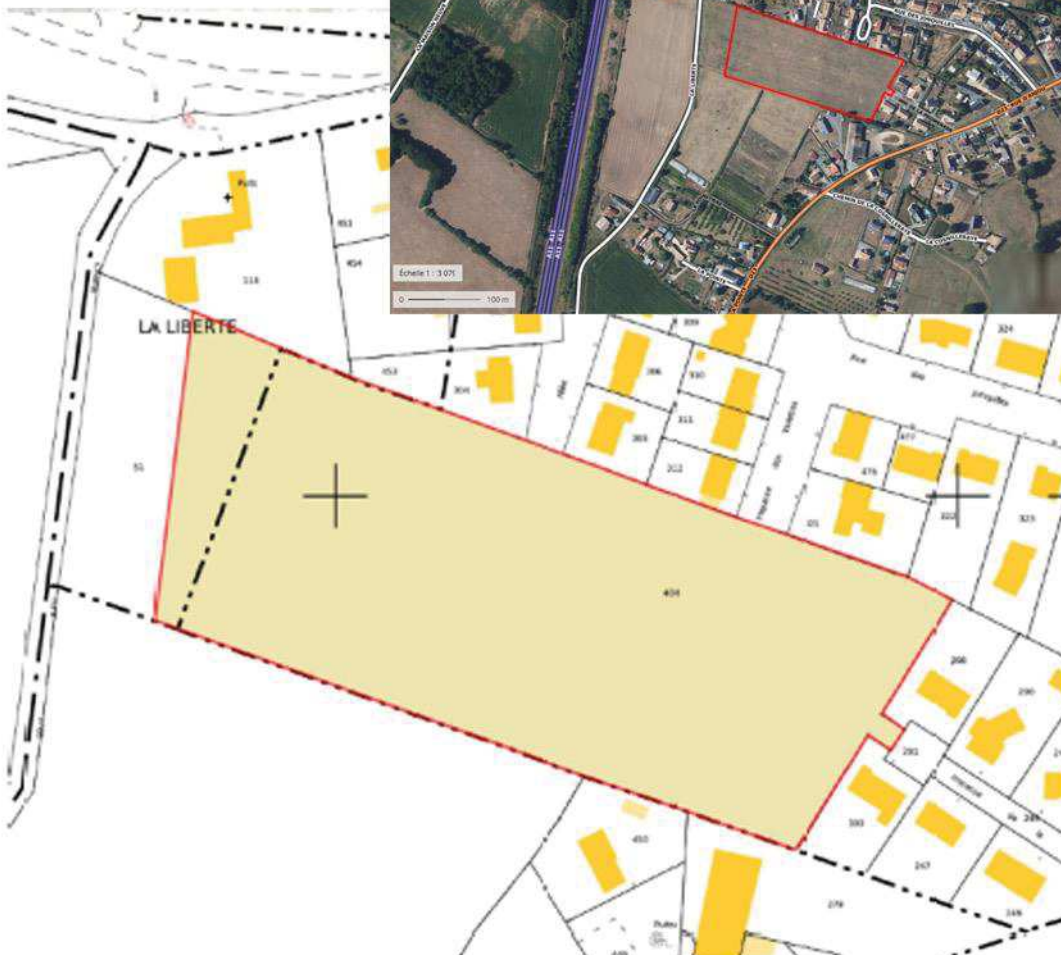


Annexe 3 Localisation



Annexe 4

Vues Lointaines et Proches



1 Vue depuis l'allée des primevères
L'ancien bâtiment agricole est très présent



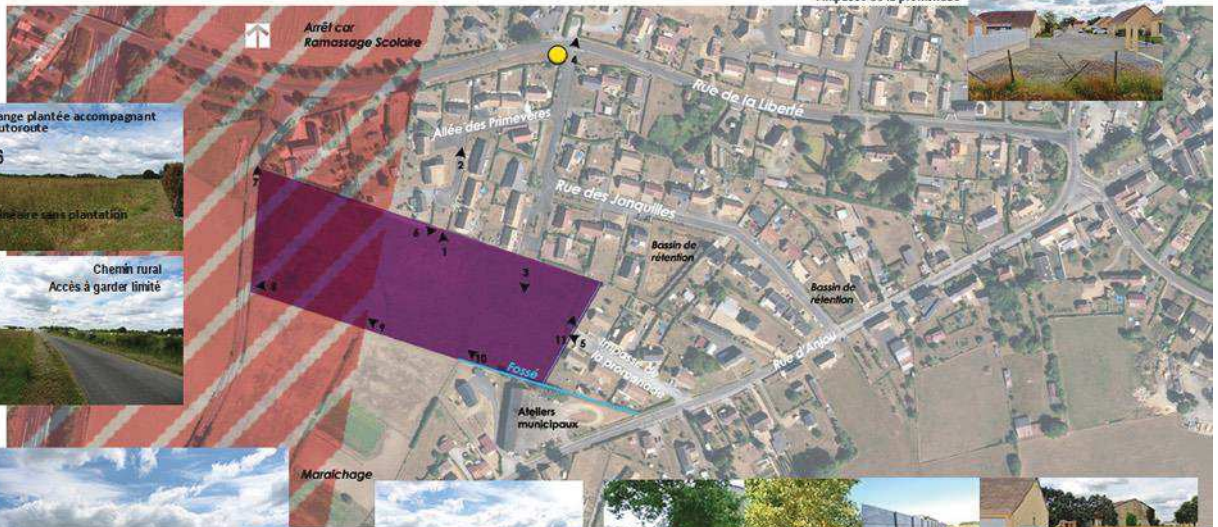
2 Point de connexion secondaire



3 Point de connexion principal
Rue des Jonquilles



4 Entrée principale
depuis la rue de la Liberté



6 Frange plantée accompagnant l'autoroute



7 Chemin rural
Accès à garder limité



8 En fond le clocher et le bois « Les Semis »
On remarque l'absence de masse arborée dans les secteurs récemment urbanisés



9 L'ancien bâtiment agricole, un volume massif et disgracieux

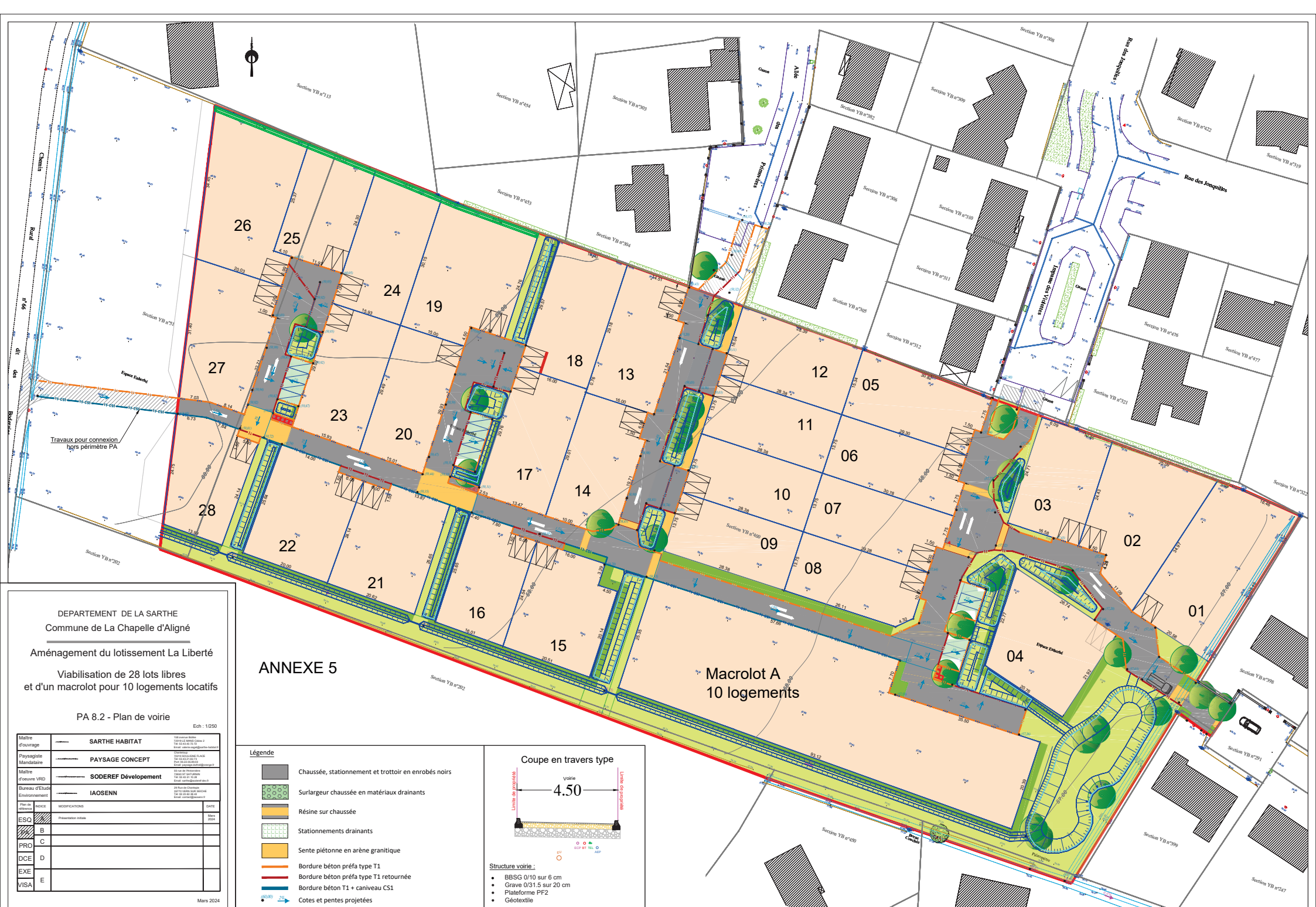


10 Fossé Sud présentant une arrivée Fossé à conserver



11 Mur plaque Riverain Sud
Fossé recueillant les eaux de ruissellement de la parcelle. L'urbanisation du secteur rendra le besoin obsolète

Source : photo aérienne géoportail
Photos : Paysage concept - 2023



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
 Commune de La Chapelle d'Aligné
 Aménagement du lotissement La Liberté
 Viabilisation de 28 lots libres
 et d'un macrolot pour 10 logements locatifs
 PA 8.2 - Plan de voirie

ANNEXE 5

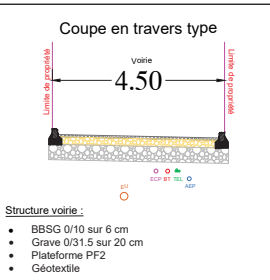
Macrolot A
10 logements

Ech : 1/250

Maitre d'ouvrage	SARTHE HABITAT	10 rue de la République 49100 La Chapelle d'Aligné	04 91 22 22 22
Paysagiste	PAYSAGE CONCEPT	10 rue de la République 49100 La Chapelle d'Aligné	04 91 22 22 22
Maitre d'œuvre VRD	SODEREF Développement	10 rue de la République 49100 La Chapelle d'Aligné	04 91 22 22 22
Bureau d'Etude Environnement	IAOSENN	10 rue de la République 49100 La Chapelle d'Aligné	04 91 22 22 22
Plan de	MODIFICATIONS		
ESG	Présentation initiale	Mars 2024	
B			
C			
PRO			
DCE			
EXE			
VISA			

Mars 2024

- Légende**
- Chaussée, stationnement et trottoir en enrobés noirs
 - Surlargeur chaussée en matériaux drainants
 - Résine sur chaussée
 - Stationnements drainants
 - Sente piétonne en arène granitique
 - Bordure béton préfa type T1
 - Bordure béton T1 + caniveau CS1
 - Cotes et pentes projetées





Annexe 6

Affectation des abords du projet





Annexe 7

Localisation des sites Natura 2000

ETAT INITIAL : ESPACES NATURELS REMARQUABLES

- Le projet situé en dehors de tout site Natura 2000. Le site N2000 le plus proche « Vallée du Loir de Vass à Bazouges » est à environ 7 km : **pas de risque d'impact direct du projet sur le site Natura 2000** et les espèces d'intérêt communautaire qu'il accueille. Il en est de même pour le site « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »
- Absence de lien hydrographique entre le projet et les deux sites Natura 2000 : **pas de risque d'impact indirect** du projet sur les deux sites Natura 2000



Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 15 km autour du site – Géoportail, 2022

Pas de risque d'incidence du projet sur le réseau Natura 2000

Annexe 8 - Localisation ZNIEFF

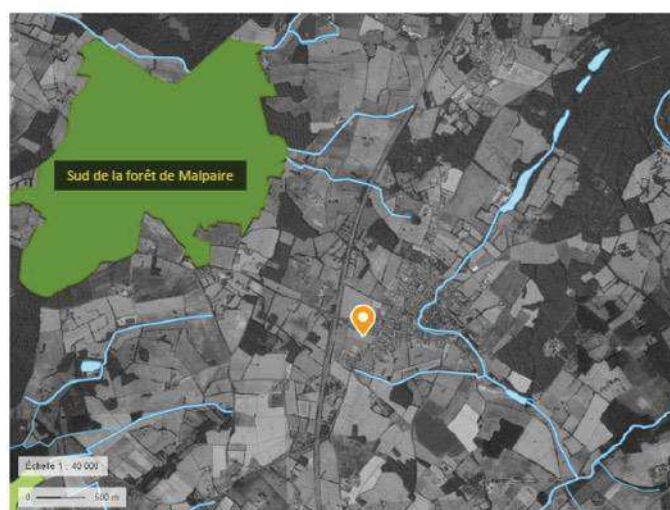


ETAT INITIAL : ESPACES NATURELS REMARQUABLES

➤ **Le projet situé en dehors de toute ZNIEFF** : La ZNIEFF la plus proche « Sud de la forêt de Malpaire » est localisée à environ 2 Km du site. Il s'agit d'un milieu boisé. Le site d'étude est entièrement en prairie



Localisation des sites ZNIEFF dans un rayon de 5 km autour du site – Géoportail, 2021



ZNIEFF de type I : Secteurs à grand intérêt biologique ou écologique

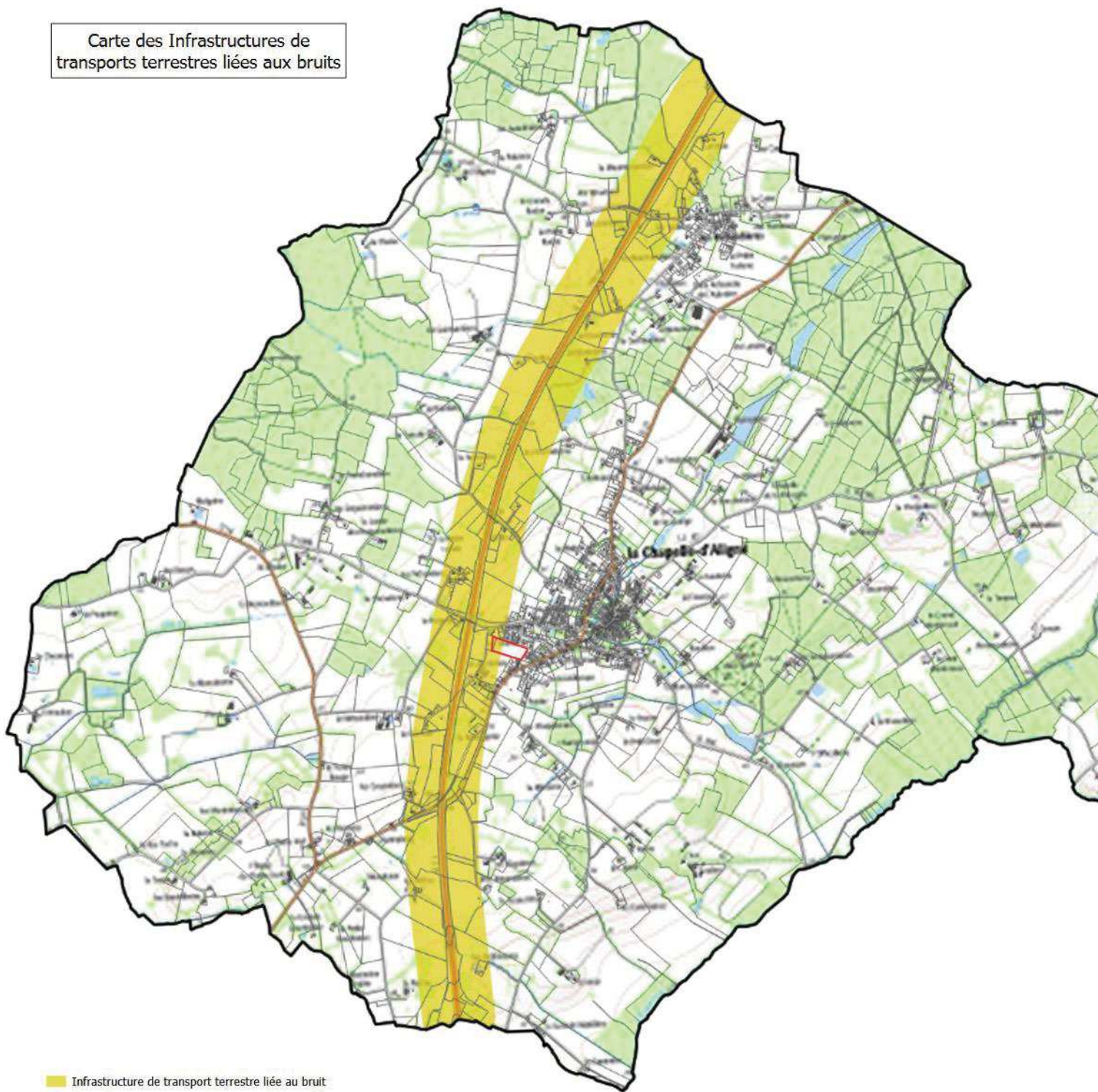
ZNIEFF de type II : Grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes


 **Pas d'enjeu vis-à-vis des espaces naturels remarquables**
A retenir

Annexe 9 - Nuisances sonores



Carte des Infrastructures de transports terrestres liées aux bruits



-  Infrastructure de transport terrestre liée au bruit
-  Aire d'étude du projet



Annexe 10 - Zones Humides

ETAT INITIAL : COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

➤ Absence de cours d'eau dans le site ou à proximité directe d'après les données de Géoportail



5

➤ Absence de zone humide d'après l'Atlas de la commune
➤ Absence de zone humide potentielle et probable d'après les modélisations disponibles

2. Dispositions applicables aux zones humides :

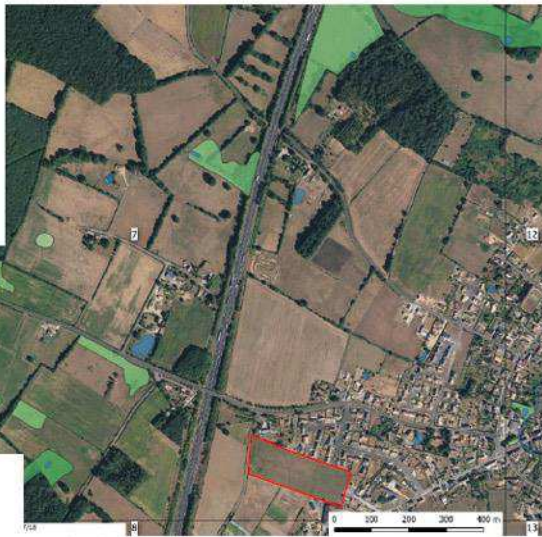
a) Pour les communes concernées par l'application du SAGE Loire approuvé par arrêté interpréfectoral du 25.09.2015

Il est fait application de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement.

Extrait du Règlement du PLUI du Pays Fléchois

Légende
Hydrographie
Zones Humides par classe de hiérarchisation

0
1
2
3
4
5
6
7



zones humides de La Chapelle-d'Aligné



Extrait de la carte des zones humides de Sarthe (reseau-zones-humides.org)

Milieus potentiellement humides :
- probabilité assez forte
- probabilité forte
- probabilité très forte
Plans d'eau
Estrans



Extrait de la carte des Milieux potentiellement humides (reseau-zones-humides.org)

6

➤ Zone humide peu probable (sol sec)

- S1 : Absence de traces d'hydromorphie avec un refus à 50 cm : hors classes d'hydromorphie de zone humide
- S2 : Traces d'hydromorphie à 40 cm (mais aucune arrivée d'eau d'après le rapport de GINGER) + refus à 50 cm : peu probable que ce sondage appartienne à une classe d'hydromorphie de zone humide



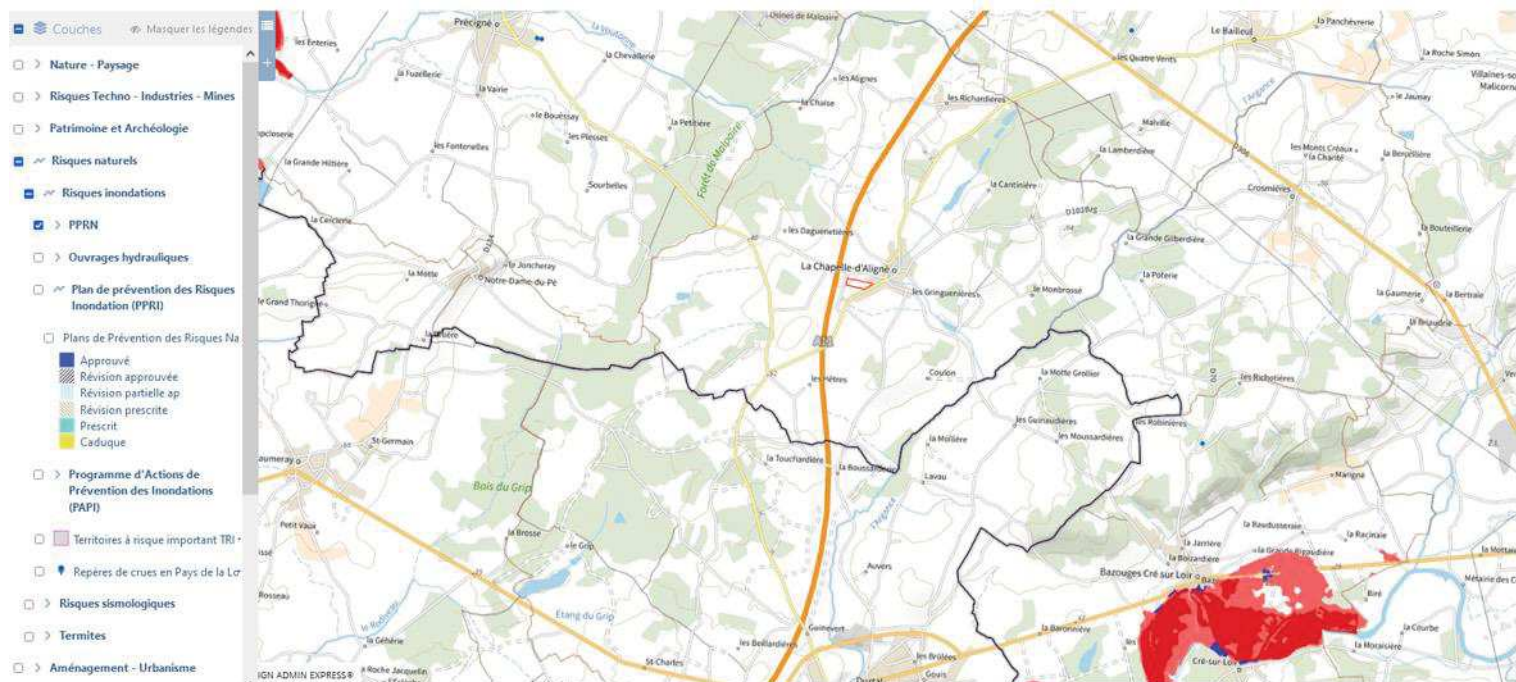
Localisation des sondages réalisés (IAO SENN)

7

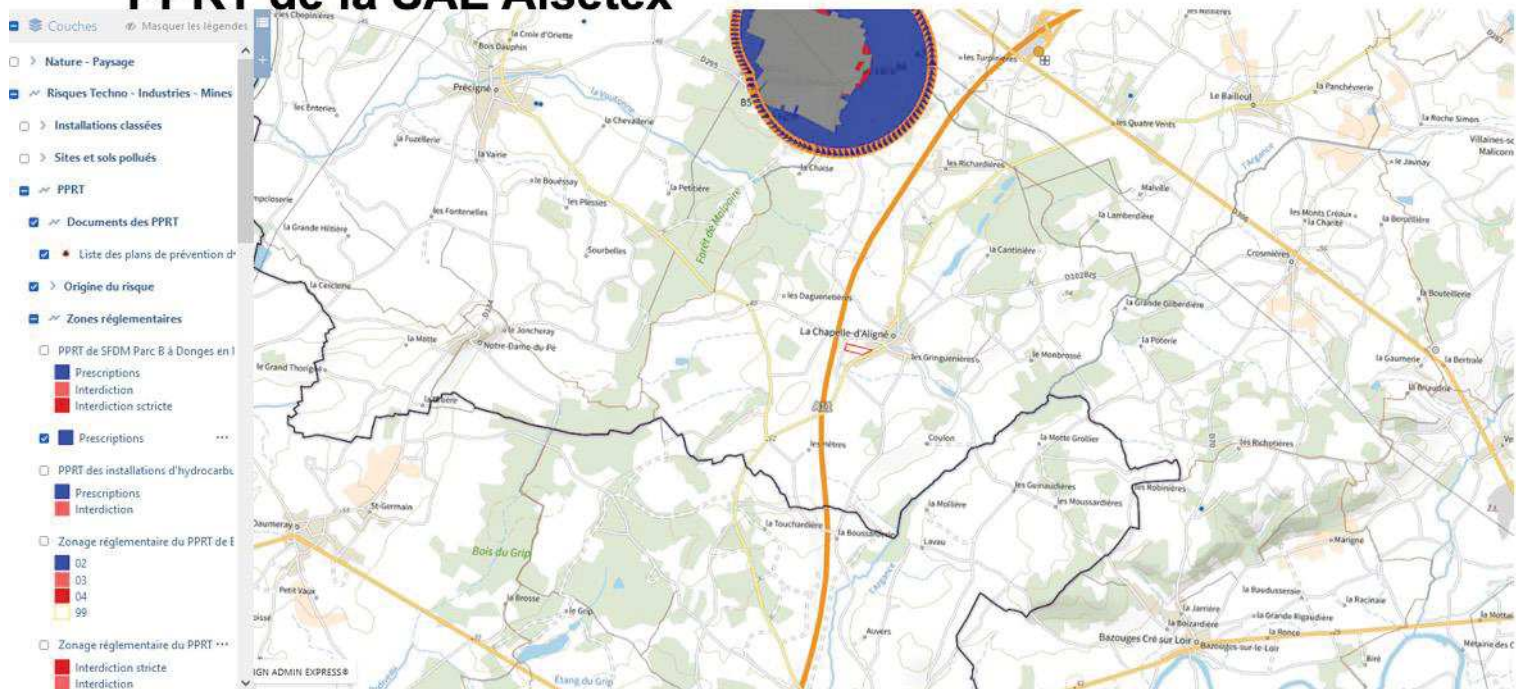
Annexe 11



PPRN



PPRT de la SAE Alsetex



Aire d'étude

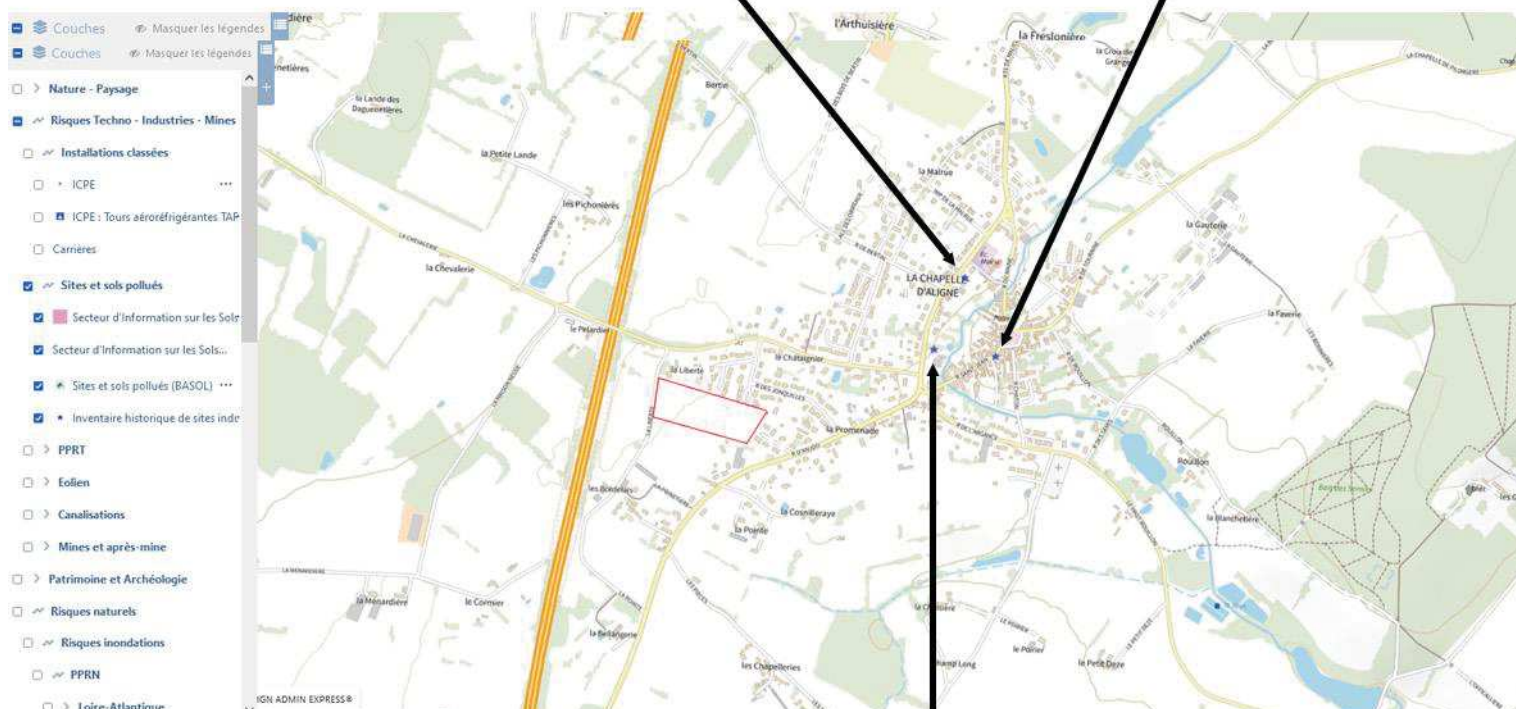


Annexe 12

Site et sols pollués

PAL 7202780

PAL 7202778



**Station service communale
sur ancien site garage
PAL 7202779**

 **Aire d'étude**



Annexe 13 Biodiversités

ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL À ENJEUX – RAPPELS DE FÉVRIER 2022

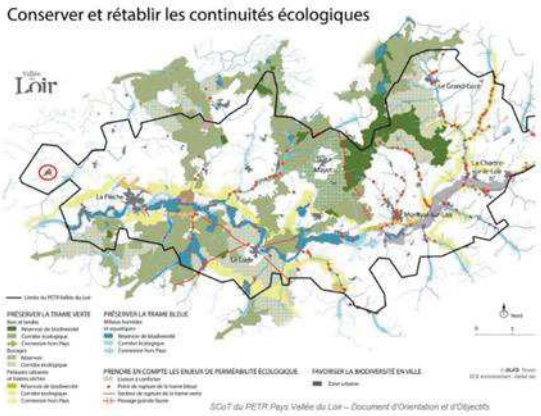
- Site d'étude entièrement en prairie naturelle et permanente = sol et cortège végétales qualitatifs
- 1 arbre existant : pas de cavité, ni indice de présence d'espèce protégée

- Quelques traces relictuelles des nombreuses haies bocagères qui existaient sur le site et autour auparavant



➢ A l'échelle régionale, la commune de la Chapelle-d'Aligné n'est pas identifiée parmi les éléments de continuités écologiques du SRCE.

➢ A l'échelle du Pays Vallée du Loir : le territoire communal n'est pas concerné par la TVB ou les enjeux de perméabilité écologiques



➢ A l'échelle du PLU, le PADD n'identifie pas de réservoir de biodiversité ou de fonctionnement de corridors écologiques au sein de la zone urbanisée de la commune et donc du site de projet

